

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-161

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE QUINZE DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE
DU BAILLY DE SUFFREN**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice
BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR –
Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI –Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-
AIGUIER – Magali VINCENT –Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard
PEZERY– Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

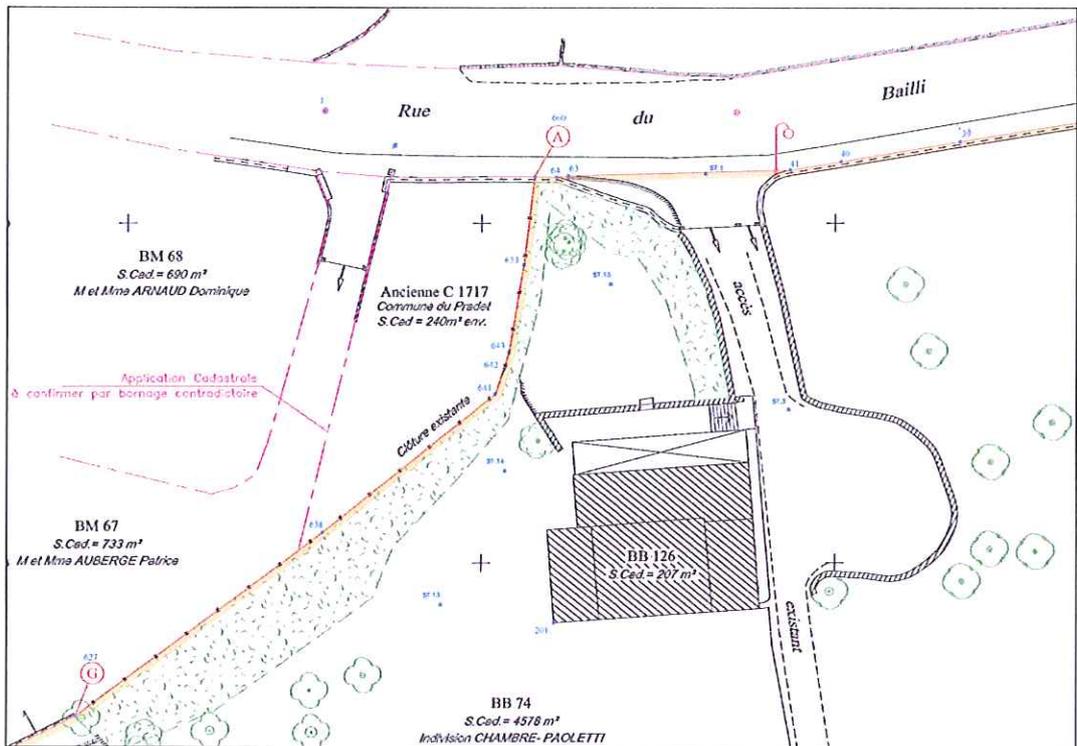
POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Christian GARNIER – Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ
Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT – Nicole VACCA à Yves PARENT
Frédéric FIORE à Bernard PEZERY

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune est propriétaire rue Bailly de Suffren, quartier de la Garonne, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 240 m² environ, anciennement cadastrée section C n°1717, en cours de renumérotation pour devenir la parcelle cadastrée section BB n°0197.



Ce terrain, classé en zone UD au PLU, zone à vocation résidentielle dominante, ne présentant pas d'intérêt pour la Commune, sa mise en vente permettrait d'optimiser le patrimoine communal, tout en dégageant une recette financière.

Une estimation de France Domaine en date du 07 juillet 2014 déterminait la valeur vénale de ce bien à 252,83 € le mètre carré.

Dans un souci de transparence et de sécurité de la transaction, la Commune souhaite procéder par une vente aux enchères immobilière notariale, c'est-à-dire une vente publique aboutissant à l'attribution du bien au plus offrant, avec pour mise à prix la valeur estimée par France Domaine. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le bien-fondé de cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de celle-ci.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE :

25 voix POUR – 8 voix CONTRE (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT Bernard PEZERY– Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Nicole VACCA – Frédéric FIORE Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

1.8.DEC.2014

Publié ou notifié le :
1.8.DEC.2014

Le Maire,

